

APPEL A PROJETS « SOUTIEN AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL »
Plan de relance UE-FEADER
PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL
ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE ET LORRAINE 2014-2022

ADDENDUM

Champ d'application :

Projets déposés dans le cadre de l'Appel à Projets 2021 « *Soutien aux services de base en milieu rural – FEADER relance* » relative à la sous-mesure 7.4

Date d'émission :

27/07/2021.

Date d'application :

19 mai 2021.

Diffusion et information des porteurs de projets :

Le présent addendum est mis à disposition sur les sites Internet de la Région Grand Est et de l'Europe-en-champagne-ardenne.eu, l'europe-en-lorraine.eu et l'europe-en-alsace.eu

Modifications apportées dans le cadre de l'addendum :

⇒ « 2) *Bénéficiaires éligibles* » (Page 2)

Modification de la rédaction du Point « 2) *Bénéficiaires éligibles* » comme suit :

« *Le présent appel à projets s'adresse aux demandeurs suivants :*

- *Les collectivités territoriales et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), syndicats mixtes, PETR, parc naturel régional) ;*
- *Les établissements publics ;*
- *Associations.*

Pour le PDR Champagne-Ardenne : Ne sont éligibles, que les porteurs de projets dont le siège social est situé dans l'un des quatre départements du territoire champardennais (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne) ».

⇒ « 7.1 *Nature des investissements* » (page 4)

La nature de l'investissement « *Réalisation de travaux de construction, d'extension et de rénovation de biens immobiliers* » est modifiée comme suit :

- **Réalisation de travaux de construction, d'extension et de rénovation**